

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°46 décision nommant une commission

n°46

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

art 1 Une commission compose de : MM. Lucciardi, trésorier-paveur. président; Phihbert, chef du bureau des finances, et Rossat, commandant de la Garde, membres, est chargée de rechercher les bases d'un règlement amiable avec M, de Montfreid du huge né de la perte du boutre Tadjourah, Celle commission pourra s'adjoindre tous experts qu'elle jugera nécessaire et soumettra ses propositions de chef de la colonie. Art. 2. — La presente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout besoin sera

chapon-baissac